



Q

A

R

O

P

E

  
QANOPÉE

E

Membres fondateurs



**Beaujolais**  
NOUVELLE GÉNÉRATION  
INTER BEAUJOLAIS



VINS DE  
BOURGOGNE



COMITÉ CHAMPAGNE

Membre partenaire

*vins du*  
**Jura**

Dossier de presse

Juin 2025

# UN PROJET COLLECTIF, INNOVANT ET AMBITIEUX POUR **SÉCURISER** LES PLANTATIONS DE VIGNE

QANOPÉE est un projet issu d'un partenariat entre quatre régions viticoles : Beaujolais, Bourgogne, Champagne et Jura. Il a pour objet de mettre en œuvre un nouveau modèle de production durable pour sécuriser, en qualité et en quantité, le matériel végétal à destination des plantations de vignes-mères certifiées pour nos régions, assurant ainsi la pérennité de nos vignobles.

Dans le cadre de ce projet, 4 chantiers étaient identifiés :

- La création d'une nouvelle entité juridique qui regroupe les quatre vignobles ;
- La construction d'une unité de production dédiée à la conservation et à la prémultiplication des greffons et porte greffes, comprenant une serre bioclimatique "insect-proof" et un bâtiment d'exploitation ;
- La co-construction avec les partenaires nationaux de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges sur la prémultiplication en milieu confiné proposé par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) ;
- L'étude et le développement de ces nouveaux itinéraires de production, aussi bien dans le domaine technique qu'économique.

“

QANOPÉE EST UN PROJET D'AMPLEUR, ESSENTIEL POUR NOS VIGNOBLES CAR IL PERMET DE SÉCURISER NOTRE MATÉRIEL VÉGÉTAL ET PRÉSERVER AINSI L'AVENIR DE NOTRE ACTIVITÉ DE VIGNERONS ET CELLE DE NOS ENFANTS.

**Thiébault Huber**  
Président de l'association QANOPÉE

## LA DIFFUSION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

En France, depuis la crise phylloxérique, un plant de vigne est issu du greffage d'un greffon (partie aérienne du cep) sur un porte-greffe (partie racinaire).

Les plants, plantés au printemps ou à l'automne par les viticulteurs, sont issus d'un processus de diffusion en plusieurs étapes.

### ETAPE 1

Les greffons et porte-greffes **sélectionnés** au fil du temps sont conservés par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), c'est **le matériel initial**.

### ETAPE 2

La **pré-multiplication**. C'est la culture de ce matériel qui fournira des individus que l'on appelle **le matériel de base**. Cette étape est assurée par l'IFV et 11 partenaires agréés.

### ETAPE 3

La **multiplication**. Les greffons et porte-greffes de base sont multipliés dans des "vergers de vignes-mères de greffons ou de porte-greffes" pour approvisionner les pépiniéristes en **matériel certifié**.

### ETAPE 4

Le **greffage**, par les pépiniéristes, des greffons sur les porte-greffes puis la distribution des plants obtenus aux viticulteurs.

# ORIGINES DU PROJET

Depuis plusieurs années déjà, la filière viticole connaît des difficultés d’approvisionnement en matériel végétal (porte-greffes, greffons, plants). Par ailleurs, les adaptations au changement climatique et les attentes sociétales passent, entre autres, par de nouvelles variétés de vigne. Le matériel végétal est donc un élément fondamental de la stratégie de recherche et développement de toutes les régions viticoles.



De longue date, certaines interprofessions assurent, par délégation de l’IFV une activité de prémultiplication du matériel végétal au service de leurs ressortissants.

La prémultiplication consiste à produire du matériel végétal de catégorie base : greffons et porte-greffes, qui seront assemblés pour produire des plants de base destinés à implanter les vignes de multiplication certifiées. Cette production stratégique se situe en amont des étapes de production des plants de vigne par les pépiniéristes, qui permettent de répondre aux besoins des professionnels.

Traditionnellement effectuée en plein champ, elle est aujourd’hui menacée pour des questions sanitaires, en lien avec le climat, en raison de l’extension ou de l’émergence de certaines maladies (court-noué, enrroulement, flavescence dorée, bois noir, esca, virose du Pinot gris, ...).

Dans le cadre du Plan National Durabilité du Vignoble, les interprofessions viticoles et l’IFV ont

proposé un nouveau modèle de production de ce matériel végétal de base, en milieu confiné et hors-sol, à l’abri des vecteurs de maladies.

Un cahier des charges de la prémultiplication en milieu confiné a d’ores et déjà été rédigé. Il s’appliquera à l’ensemble des prémultiplicateurs à partir de 2029.

Afin de s’adapter au nouveau cahier des charges et de répondre aux enjeux sociétaux et climatiques de la filière, les vignobles du Beaujolais, de Bourgogne, de Champagne et du Jura ont décidé d’unir leurs forces et leurs moyens, avec un quadruple objectif :



**Sécuriser** la qualité sanitaire du matériel végétal de base, maillon essentiel de la pérennité du vignoble ;



Assurer la **disponibilité** de ce matériel dans chaque région, pour répondre rapidement aux besoins spécifiques de chacun ;



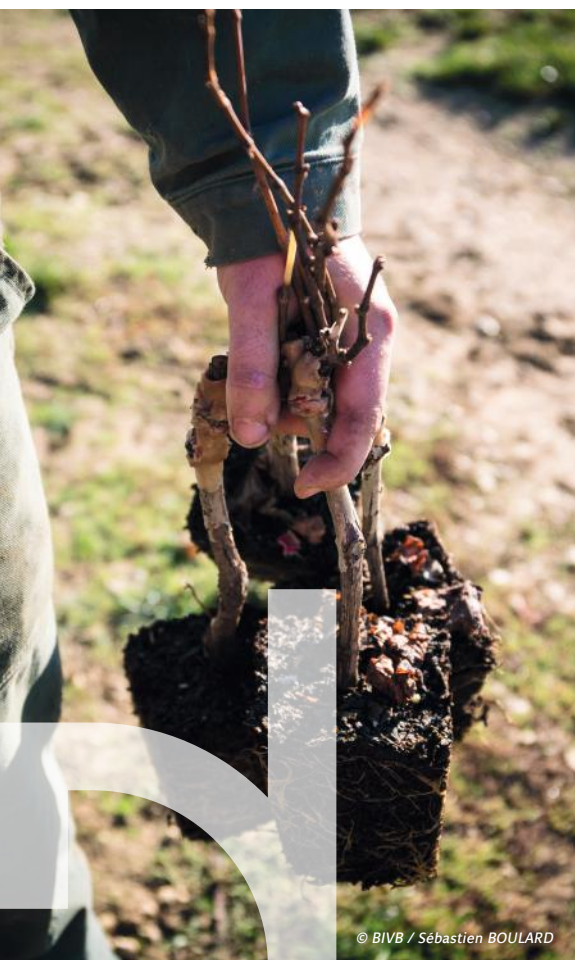
Permettre de **s’adapter** avec agilité à l’évolution de la demande en matériel, qu’il s’agisse des cépages “traditionnels”, de variétés résistantes ou de nouveaux porte-greffes ;



**Conserver** la biodiversité génétique des variétés des quatre régions.

# LES ÉTAPES DU PROJET

---



© BIVB / Sébastien BOULARD

## UNE NOUVELLE ENTITÉ JURIDIQUE

QANOPÉE est un projet novateur, par sa dimension collective et l'originalité de sa gouvernance. Pour la première fois, quatre régions viticoles s'unissent dans un projet au service de la filière.

Une association (Loi 1901) réunissant trois interprofessions fondatrices (Comité Champagne, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Inter Beaujolais) a été créée le 24 octobre 2022 pour porter le projet. Depuis, le Comité Interprofessionnel des Vins du Jura les a rejoints, en tant que membre associé.

Le bureau est constitué d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier, chacun représentant l'un des trois membres fondateurs, tout comme le Conseil d'Administration, composé de 3 administrateurs. Ce dernier est investi de pouvoirs étendus pour gérer, diriger et administrer l'association. Il est assisté d'un Comité technique (responsables techniques et experts du matériel végétal des régions) et, dans un second temps, de membres actifs agréés par l'assemblée générale extraordinaire.

L'équipe se structure pour assurer la nouvelle activité de prémultiplication du matériel végétal de base sous serre insect-proof et le fonctionnement des installations.

## UNE UNITÉ DE PRODUCTION UNIQUE

Face à la pression sanitaire, l'utilisation de serres "insect proof", à l'abri des principaux vecteurs de maladies à virus, bactéries et phytoplasmes, apporte des garanties sanitaires optimales afin de se prémunir contre ces maladies.

Le projet QANOPÉE prévoit des constructions en plusieurs temps en fonction de l'avancée progressive de la démarche, de la structuration de la prémultiplication au niveau national et des besoins en matériel végétal.

Aujourd'hui Qanopée comprend :

- Une serre bioclimatique de 4 500 m<sup>2</sup> "insect-proof" pour la culture du matériel végétal divisée en quatre compartiments :
  - > pour la production de porte-greffes et de greffons de base des vignobles du Beaujolais, de la Bourgogne et la Champagne mais aussi du Jura ;
  - > pour la conservation du matériel de biodiversité issu des conservatoires régionaux des membres fondateurs ;
  - > pour la conduite de projets de R&D.
- Un bâtiment technique et administratif de 900 m<sup>2</sup> ;

Le projet se veut ambitieux concernant les performances énergétiques et environnementales des constructions.

A moyen ou long terme, cette unité sera enrichie d'une serre pour la production de plants de base sur le même site.

Le projet QANOPÉE a été pensé avec une architecture flexible et évolutive dans la mesure où il sera possible de construire de nouvelles chapelles pour répondre aux enjeux de fourniture de matériel ou d'innovation variétale, comme la production de plants prémunis vis-à-vis du court-noué.



© IMAGINAIR Productions

La construction a été assurée par un groupement d'entreprises conjointes : Thouraud, Manière Mazocky Architecture, Cohésens, CMF (serriste) et Urban Water. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée à Asciste Ingénierie et à ARRDHOR - CRITT Horticole.

Le site est entré en fonction en hiver 2024 et a accueilli ses premiers plans en avril 2025. Les premiers bois de cette serre devraient être disponibles dès 2026.

## LE CHOIX DU SITE

Une quarantaine de critères ont été pris en compte pour le choix du site d'implantation, dans 6 domaines : qualification du foncier disponible, accessibilité aux réseaux et facilités d'utilisation, possibilité de financements publics, capacité des acteurs locaux à conduire le projet, qualification de l'environnement professionnel, technique et scientifique ainsi que le bassin de main d'œuvre et le potentiel au regard du développement durable.

C'est finalement sur le site champenois situé dans la commune de Blancs-Coteaux (Oger) que Qanopée a vu le jour.



## FINANCEMENT

Le montant estimé global du projet s'élève à 8 millions d'euros hors taxes, comprenant les études préalables, le pilotage du projet, et, surtout, la construction de la nouvelle unité de production avec son bâtiment d'exploitation.

Pour assurer son financement, le collectif est lauréat de l'appel à projets 2021 "Mise en œuvre de projets pilotes dans les domaines de l'agriculture, la viticulture et la forêt" de la Région Grand Est. Ce dispositif a notifié à l'association QANOPEE l'apport de 4,826 M€ de FEADER pour le financement du projet, conditionné à la levée d'une contrepartie nationale totale de 1,207 M€.

Ainsi, le plan de financement du projet est le suivant :

<b>COÛT GLOBAL DU PROJET</b>	<b>8,262 M€</b>
SUBVENTION FEADER	4,826 M€
AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES DES 3 RÉGIONS	1,207 M€
APPORT DES INTERPROFESSIONS	0,826 M€
EMPRUNT PAR QANOPEE	1,403 M€



“

LE BEAUJOLAIS EST UN ACTEUR HISTORIQUE DE LA PRÉMULTIPLICATION DU GAMAY AVEC LA SICAREX BEAUJOLAIS. PAR CET OUTIL MUTUALISÉ, LE BEAUJOLAIS POURSUIT SON INVESTISSEMENT DANS LA DIFFUSION D'UN MATÉRIEL VÉGÉTAL ADAPTÉ AUX BESOINS DES VIGNERONS.

**Olivier Badoureaux**  
Délégué général  
d'Inter Beaujolais

“

NOUS NOUS RÉJOUISSONS QU'UN OUTIL DE POINTE ET PARTAGÉ ENTRE NOS 4 RÉGIONS PERMETTE DE SÉCURISER LES CHAMPENOIS DANS LA FOURNITURE DE PLANTS DE QUALITÉ POUR LES DÉCENNIES À VENIR.

**Charles Goemaere**  
Directeur général  
du Comité Champagne

“

LA BOURGOGNE A UNE APPROCHE PARTICULIÈRE DE LA PRÉMULTIPLICATION ET L'INTERPROFESSION S'EST EFFORCÉE DE MOBILISER LES ACTEURS POUR RÉPONDRE AU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DE L'IFV. LA RÉPONSE A ÉTÉ TROUVÉE À L'ÉCHELLE INTER-RÉGIONALE, CE QUI EST UNE GRANDE RÉUSSITE.

**A déclaré Christian Vanier**  
Ancien Directeur général  
du BIVB, en 2023  
au moment du lancement du projet

# LE MATÉRIEL VÉGÉTAL

Le **matériel végétal** de la vigne comprend toutes les composantes de la production d'un pied de vigne : porte-greffe, greffons, plants greffés.

## PORTE-GREFFES ET GREFFONS

Dans la plupart des vignobles, l'opération de greffage a été rendue nécessaire à la suite de l'invasion du phylloxera à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sorte de puceron qui s'attaque aux racines des ceps et provoque leur mort.

Le **greffage** consiste à ajuster un **greffon**, fragment de sarment portant au moins 1 œil qui donnera les parties aériennes de la plante, sur un **porte-greffe**, autre sarment qui assurera le système racinaire. Un tissu cicatriciel doit être produit pour que les deux parties se soudent et se développent. Ce système a permis de sauver les vignes du phylloxera en utilisant des porte-greffes résistants au parasite.



Greffon oméga

Les porte-greffes et greffons sont choisis pour leur adaptation aux spécificités des terroirs et issus de vignes appelées "**vignes-mères**". Tout projet de plantation de vignes-mères doit faire l'objet d'une demande



© BIVB / Jessica VUILLAUME

d'agrément auprès de FranceAgriMer. Il est soumis à de multiples contraintes et de nombreux contrôles sanitaires.

chute des feuilles, les plants sont déterrés, triés, pour ne conserver que ceux dont les racines sont bien développées.



© CIVC / JC Gutner

Fractions de porte-greffes

Les greffons sont ensuite distribués aux pépiniéristes qui vont s'occuper du greffage sur les porte-greffes. La production d'un plant de vigne dure environ 18 mois. Une fois greffés, les plants sont paraffinés, pour consolider la greffe, stratifiés, pour favoriser la formation du cal de soudure, puis mis en terre au printemps. Après la



© CIVC / JC Gutner

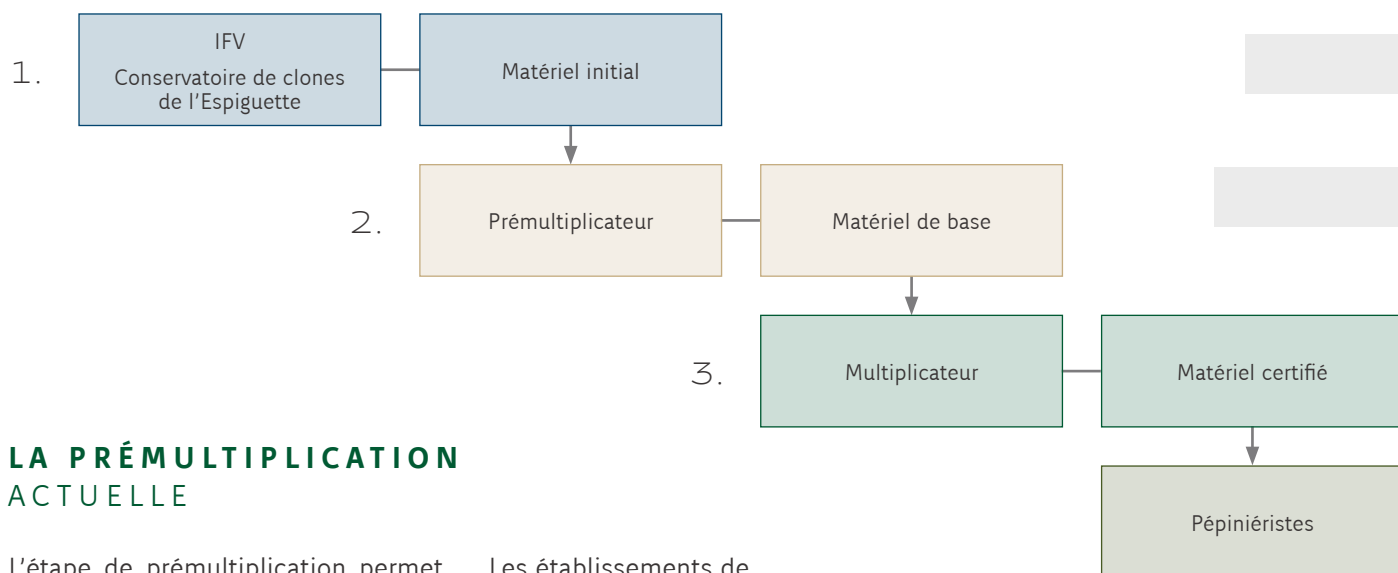
## LA CERTIFICATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

Le matériel végétal peut être l'aboutissement d'une sélection agronomique et sanitaire ou d'un programme d'innovation variétale. Avant d'être multiplié, tout individu doit franchir plusieurs étapes afin d'être inscrit au Catalogue officiel des variétés de vigne (qui est la liste des variétés dont le matériel de multiplication peut être commercialisé au sein de l'Union européenne).

La certification du matériel de multiplication de la vigne en France, sous l'égide de FranceAgriMer, repose sur le contrôle de la multiplication de variétés et de clones sains permettant de répondre aux attentes de la viticulture actuelle. En respectant rigoureusement un cahier des charges appliqué dans toute la filière de multiplication de la vigne afin d'éliminer les sources possibles de contamination, la certification garantit que les plants sont conformes aux vignes originelles sélectionnées et indemnes d'organismes nuisibles.

A partir du matériel initial, la diffusion du matériel végétal suit un parcours bien balisé car la certification des bois et plants de vigne repose sur le contrôle de toute la filière de multiplication du matériel végétal.

### *Schéma de diffusion du matériel végétal*



## LA PRÉMULTIPLICATION ACTUELLE

L'étape de prémultiplication permet de produire suffisamment de matériel végétal pour l'implantation de vignes-mères pour la production de matériel certifié.

L'installation des parcelles de prémultiplication est confiée à des établissements de prémultiplication agréés, à partir du matériel initial fourni par l'IFV.

Les établissements de prémultiplication (définis à l'article R.661-30 du Code rural) sont agréés par le Ministère de l'Agriculture, sur proposition de FranceAgriMer et après avis de la section "vigne" du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS). L'agrément est renouvelé tous les 5 ans après enquête diligentée par le Ministère de l'Agriculture.

Les établissements de prémultiplication ont pour missions :

- L'installation de vignes-mères de greffons (VMG) et de porte-greffes (VMPG) destinés à la production de matériel dit de "base" à partir du matériel initial fourni par l'IFV.
- La production et la commercialisation des bois de greffage dits de "base".
- La production et la commercialisation de plants de "base" à destination des multiplicateurs.



En plus de l'IFV, la prémultiplification est donc également assurée par 11 partenaires au niveau national.

Parmi ces 11 partenaires, il y a pour le quart Nord-Est de la France le Comité Champagne (CIVC), l'association du GRAPVI (Groupement Régional d'Amélioration et de Prémultiplification de la Vigne Centre Est) pour la Bourgogne et la SICAREX Beaujolais.

Depuis son début dans les années 1960, la prémultiplification est conduite en plein champ ce qui la met à la merci des vecteurs de maladies.

Les prémultiplicateurs du quart Nord-Est produisent très peu de boutures de porte-greffe. Ils s'approvisionnent auprès d'autres structures.

Pour les greffons, ils assurent la prémultiplification des cépages de leurs bassins viticoles respectifs et leur parc de vignes-mères est dimensionné pour couvrir les besoins de leur bassin. Néanmoins, en fonction de la demande fluctuante, des aléas climatiques ou sanitaires pouvant impacter la récolte des bois, les prémultiplicateurs peuvent s'approvisionner en greffons auprès d'autres structures.



© Sicarex Beaujolais

## LES VARIÉTÉS CONCERNÉES PAR LE PROJET QANOPÉE

Aligoté, Arbane, Artaban, Beaugaray, Chardonnay, Chardonnay rose, Floreal, Gamaret, Gamay, Gamay de Chaudenay, Gamay de Bouze, Gamay Fréaux, Gaminot, Granita, Meunier, Petit Meslier, Picarlat, Pinot blanc, Pinot gris, Pinot noir, Poulsard, Sauvignon blanc, Sauvignon gris, Savagnin, Trousseau, Vidoc et Voltis. Il y a aussi une dizaine de variétés de portes-greffes adaptés à nos régions viticoles.

Aux travaux déjà en cours, qu'il s'agisse de cépages traditionnels ou de variétés résistantes issues du programme INRAE-ResDur, s'ajouteront dans les années à venir ceux sur les variétés résistantes issues des programmes régionaux comme CEPInnov.

# LE DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE

Le dépérissement auquel le vignoble fait face, décrit un phénomène qui touche l'ensemble des régions viticoles et qui est particulièrement observé depuis 2015. La définition qui a été adoptée en juillet 2015 est la suivante : "Le dépérissement désigne une baisse subie de la productivité du cep et/ou sa mort prématurée, brutale ou progressive, liée à une multitude de facteurs" ([www.plan-deperissement-vigne.fr](http://www.plan-deperissement-vigne.fr)).

En effet, le dépérissement est lié à une multiplicité de causes : agressions biologiques (champignons,

virus, phytoplasmes, bactéries, ravageurs...), pratiques culturales, stress environnementaux, contraintes technico-économiques.

Selon une étude réalisée en 2015 par le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), cabinet de prospection économique, mandaté par le Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et FranceAgriMer, ce dépérissement serait responsable d'une perte annuelle de production de 4,6 hectolitres par hectare et d'un manque à gagner de 1,4 milliard

d'euros de chiffre d'affaires pour la viticulture française.

Parmi les facteurs de dépérissements précités, la progression des maladies réglementées menace les vignes-mères, jusqu'à présent conduites en plein champ.

Depuis 2015, toute la filière vigne et vin, appuyée par FranceAgriMer, s'est mobilisée pour définir un plan national contre le dépérissement du vignoble. Ce dernier engage une dynamique collective autour d'un plan d'action sur trois axes :



**Le matériel végétal**



**La formation**



**Le transfert  
et la régionalisation  
des bonnes pratiques**

Le Plan National Durabilité du Vignoble traduit la volonté de la filière d'agir à tous les niveaux, de manière concertée pour lutter contre les dépérissements.

Toutes les informations sur le plan sur [www.plan-deperissement-vigne.fr](http://www.plan-deperissement-vigne.fr)



Jaunisse



Court-noué



Esca

MEMBRES FONDATEURS



MEMBRE ASSOCIÉ



QANOPÉE EST UN PROJET COFINANCÉ PAR



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales





210 Boulevard Victor Vermorel  
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Tel. +33 (0)4 74 02 22 10

[www.beaujolais.com](http://www.beaujolais.com)

Contact presse : Laura Pillot  
[lpillot@beaujolais.com](mailto:lpillot@beaujolais.com)



12 boulevard Bretonnière  
21200 BEAUNE

Tel. +33 (0)6 78 78 07 68

[www.vins-bourgogne.fr](http://www.vins-bourgogne.fr)

Contact presse : Mathilde Paturaud  
[mathilde.paturaud@bivb.com](mailto:mathilde.paturaud@bivb.com)



5 rue Henri Martin  
51200 EPERNAY

Tel. +33 (0)3 26 51 19 30

[www.champagne.fr](http://www.champagne.fr)

Contact presse :  
[presse@champagne.fr](mailto:presse@champagne.fr)